



PARIS  
EUROPLACE

Marché Mondial des Infrastructures  
Les Enjeux de la Place de Paris

Jeudi 9 janvier 2020



# COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

## FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

### PRÉSIDENT:

**Jean BEUNARDEAU**, *Directeur Général*, HSBC France

### RAPPORTEURS:

**Pierre SORBETS**, *Vice-Président Global Banking*, HSBC France

**Karim ZINE-EDDINE**, *Directeur des Études*, Paris EUROPLACE

### PRESIDENTS DES COMMISSIONS:

#### Marchés Français

**Alain QUINET**, *Directeur général délégué*, SNCF Réseau

#### Europe

**Elodie de RECY**, *Responsable du Bureau France*, Banque Européenne d'Investissement (BEI)

#### Marchés Émergents

**François BERGERE**, *Directeur exécutif*, LTIIA

#### Afrique

**Julien TOUATI**, *Directeur du développement*, Meridiam

#### Réglementation

**Emmanuelle NASSE-BRIDIER**

**Véronique ORMEZZANO**, *Directrice des Affaires Prudentielles*, BNP Paribas

### PARTICIPANTS:

**France ARNAUD**, *Présidente Directrice générale*, Solmondo

**Pierre AUBOUIN**, *Directeur du département Infrastructures et Transport*, Caisse des Dépôts

**Salim BENSMAIL**, *Directeur général – Stratégie et Partenariats*, Laing

**Jérôme BERGER**, *Directeur général*, Orange Digital Ventures

**Laurent BOUCHILLOUX**, *Responsable équipe financement de projets d'infrastructures*, Société générale

**Arnaud de BRESSON**, *Délégué Général*, Paris EUROPLACE

**Marion CALCINE**, *Managing Director*, Ardian Infrastructure

**Vincent CASSAGNE**, *Directeur des investissements*, Mirova

**Pierre-Emeric CHABANNE**, *Délégué Général*, Institut de la Gestion Déléguée

**Laurent CHABOT**, *Co-responsable France Financements d'Infrastructures*, Société Générale

**Pascal CHRISTORY**, *Directeur des investissements*, AXA IM

**Michel COJEAN**, *Directeur*, Schroders

**Pierre-Marie DEBREUILLE**, *Directeur Crédit Export*, SFIL

**Laurent FAYOLLAS**, *Managing Director*, Ardian

**Vincent GAILLARD**, *Directeur financier*, Société du Grand Paris

**Emmanuel GILLET-LAGARDE**, *Responsable mondial des financements d'infrastructures*, Natixis

**Samuel GOLDSTEIN**, *Directeur du développement Afrique*, Meridiam

**René KASSIS**, *Directeur de la gestion de dette*, La Banque Postale Asset Management

**Charles-Henri LARREUR**, *Délégué Général en charge des activités de financements d'actifs*, Santander

**Geoffrey LEVESQUE**, *Avocat Associé*, CMS Bureau Francis Lefebvre

**Paul LIGNIERES**, *Avocat associé*, Linklaters

**Séverine MATEO**, *Head of Energy Resources and Infrastructure financing*, BNP Paribas

**Emmanuelle MATZ**, *Responsable de la division Energie & Infrastructures*, Proparco

**Marie-Laure MAZAUD**, *Directrice générale déléguée*, STOA

**Viviane NARDON**, *Directrice de Cabinet*, Meridiam

**Juliette RESTOIN**, *Direction des Finances*, Société du Grand Paris,

**François TENAILLEAU**, *Avocat Associé*, CMS Bureau Francis Lefebvre

**Romain VERZIER**, *Directeur des Financements Structurés*, Vinci

**Gérard WOLF**, *Fédérateur Ville Durable à l'International auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères*

# I. LES ENJEUX

## UN BESOIN D'INVESTISSEMENT MASSIF

- Le Global Infrastructure Hub (organisme expert créé à la demande du G20) estime le **marché mondial** des infrastructures à 3500/4000 milliards d'usd par an
- Et évalue le « gap de financement » à 1500 milliards d'usd

Il est à présent avéré que les montants à réunir en relativement peu de temps sont tels que les financements publics ne suffiront pas, d'où le développement de la pratique de la « blended finance ».



# DE NOUVEAUX ENJEUX QUALITATIFS

- Tout nouvel investissement dans les infrastructures devra générer des **avantages socioéconomiques « classiques »** (contribution à la compétitivité à l'attractivité et à la croissance économique, qualité des services publics, etc.)
- Mais il devra aussi contribuer à **l'atténuation** du réchauffement climatique et/ou à **l'adaptation** à ses conséquences.
- Et plus généralement concourir à l'atteinte des **objectifs du développement durable (ODD)**: lutte contre la pauvreté et la faim, santé éducation et égalité des genres, accès à l'eau et à l'électricité, croissance économique inclusive, réduction des inégalités et défense de la biodiversité.
- Ces impératifs ont été repris dans la **déclaration finale du G20 sur « l'investissement dans des infrastructures de qualité »**.

**Cette évolution qualitative du marché rend la mise en œuvre des projets plus urgente (le climat n'attend pas) et plus complexe (davantage de paramètres à prendre en compte)**



# DES EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES, ECONOMIQUES ET COMPORTEMENTALES AU NIVEAU DE L'OFFRE

- Le secteur de **l'énergie** connaît de très fortes évolutions : énergies renouvelables, smart grids, smart meters etc..
- Il en va de même du secteur de la **mobilité** : véhicules autonomes, mobilité partagée, bus à haut niveau de service etc.
- Les **services publics** évoluent et l'économie circulaire progresse de même que l'approche dite des « smart cities »
- La **digitalisation** joue un rôle essentiel dans ces évolutions en tant que secteur à part entière (développement de la 5G) mais également en contribuant dans toutes les infrastructures à assurer la connectivité et le recueil de données.

**Ces évolutions sont créatrices de nouvelles opportunités, mais – pour des financiers – également génératrice de risques (ruptures technologiques, changement des comportements etc.)**



# QUI SE DECLINENT DIFFEREMMENT EN FONCTION DES ZONES GEOGRAPHIQUES

- La **France et plus largement l'Europe** se caractérisent par un bon niveau d'équipement en infrastructures économiques et sociales, même si de sérieuses disparités existent et si certains équipements sont anciens et requièrent des travaux de maintenance et/ou de modernisation. A ces efforts s'ajoutent les investissements nécessaires dans le cadre de la transition écologique (cf. l'objectif de neutralité carbone en 2050)
- C'est dans les **marchés émergents** que se situent les besoins d'investissement les plus importants et en même temps les **plus difficiles à satisfaire** et plus particulièrement à financer, pour plusieurs raisons :
  - Risque pays difficiles à prendre dans certains cas par des intervenants industriels ou financiers étrangers
  - Macroéconomie souvent fragile (notamment en matière de finances publiques et de balance des paiements)
  - Absence parfois d'un cadre institutionnel administratif et juridique sécurisant à moyen et long terme
  - Insuffisance de formation des équipes locales chargées de sélectionner préparer et mettre en œuvre les projets d'investissement requis.
- **L'Afrique sub-saharienne** offre un potentiel important :
  - Un net sous équipement en infrastructures (ex : un taux d'électrification moyen de 42%) face à une rapide croissance démographique et urbaine
  - Des macroéconomies fragiles mais - dans plusieurs cas - en croissance
  - Un risque politique souvent difficile et des systèmes politiques fragiles
  - Des efforts très significatifs en cours en matière de formation de fonctionnaires publics, avec le soutien des agences publiques multilatérales et bilatérales de développement.

**Au total le marché mondial des infrastructures se caractérise par sa taille, son urgence, sa diversité, son évolutivité et sa complexité, et représente donc pour la Place de Paris un enjeu tout à fait essentiel.**



## II. L'ECOSYSTEME DE LA PLACE DE PARIS

- **UNE COMPOSANTE INDUSTRIELLE DE TRES GRANDE QUALITE**
- Les **groupes français** des secteurs du bâtiment, des travaux publics et des services aux collectivités sont dans plusieurs cas des **leaders mondiaux** et quasi généralement classés « **top 5** ». Ils sont très en pointe en matière de développement durable, ESG et ODD.
- La place de Paris dispose d'acteurs mondiaux en matière de **gestion de réseaux de transport** (Keolis, Transdev et RATP Dev)
- Elle bénéficie d'un vivier extrêmement dynamique et innovant de **startups et entreprises petites et moyennes**
- Ces acteurs économiques **coopèrent de plus en plus entre eux** (mise en commun de connaissances dans les pôles de compétitive, suivi de projets en commun, prise de parts dans le capital)



# DES ENTREPRISES FINANCIERES ACTIVES ET COMPETENTES

- Les banques françaises et les banques internationales présentes en France sont depuis longtemps des acteurs clé du financement de projet dans toutes les zones économiques
- La Place de Paris dispose d'une base d'investisseurs (assureurs, asset managers, spécialiste de l'equity) actifs dans ces marchés et abrite le siège de la LTIIA (long term infrastructure investors association)

**Ces investisseurs sont prêts à financer massivement des projets à condition toutefois qu'ils présentent un couple risque/rendement acceptable et que la réglementation prudentielle applicable à ces actifs ne soit pas pénalisante.**





# UN SECTEUR PUBLIC EXPERIMENTE ET ACTIF

- Le **ministère de la transition écologique et solidaire**, ses corps techniques et les entreprises publiques liées bénéficient sur une expérience pluriséculaire en matière de concessions et s'appuient sur des équipes compétentes et expérimentées.
- La **Direction Générale du Trésor** est compétente et active que ce soit par son service spécialisé **fininfra**, sa sous-direction **Fininter** (qui définit et anime les mécanismes de soutien aux grands projets à l'international), ou par sa présence dans les **conseils d'administration** des banques multilatérales de développement et des agences publiques françaises, ou encore au travers de son réseau de conseillers à l'étranger.
- Parmi les **agences publiques françaises** actives à l'international on peut citer notamment **l'Agence Française de développement** (qui peut s'appuyer sur les équipes d'Expertise France), BPI France (y compris leur service chargé des crédits export), et « **Business France** » qui apporte un soutien commercial aux entreprises françaises.

Ces entités constituent une « force de frappe » commerciale et financière de premier plan qui peut être mobilisée pour accroître notre présence sur le marché des infrastructures.



# III. RECOMMANDATIONS

## POUR LE MARCHE DANS SON ENSEMBLE

- Mettre en place un **système de veille** sur les évolutions du marché mondial et sur les facteurs impactant la demande et l'offre.
- Contribuer – dans le prolongement des travaux du récent G20 – à faire émerger la notion « **d'infrastructures de qualité** ».
- Créer, tenir à jour et mettre à disposition des acteurs une base de documentation en anglais décrivant le **savoir-faire français**.



# CONCERNANT LES MARCHES FRANÇAIS ET EUROPEEN

- **Sur le marché français** : Traduire les engagements de neutralité carbone en un « pipeline » de projets intégrant les nouvelles technologies et accessibles aux financements privés. Analyser la gamme des contrats publics afin de voir s'ils permettent de répondre à l'évolution des projets et si nécessaire la faire évoluer. Voir quels types de contrats publics peuvent ne pas avoir d'impact sur les ratios de Maastricht. Analyser l'efficacité potentielle de la « boîte à outils » face à certaines situations de liquidité ou de risque et proposer le cas échéant des modifications ou compléments.
- **Au niveau européen** : Suivre et influencer les politiques générales et sectorielles de la **nouvelle Commission européenne**, en particulier le Plan d'action pour la finance durable et la taxonomie en cours d'élaboration. Accompagner le déploiement du programme « InvestEU » et de la « connecting Europe facility ». Encourager l'évolution de la stratégie et des modes d'intervention de la **BEI** vers plus de « green » et plus d'international hors Europe. Suivre dans les **États membres** les programmes et projets d'infrastructures, notamment les programmes de PPP.



# CONCERNANT LES MARCHES EMERGENTS

- Connaître et participer à l'action des Banques Multilatérales de Développement **en amont des projets**, recenser et partager les informations disponibles sur le « pipeline » de projets et la manière dont ils vont être mis en œuvre.
- Définir et déployer une **stratégie d'approche des principaux marchés** en mobilisant l'ensemble de l'écosystème autour de « plans pays »
- Renforcer les moyens du **FASEP** (Fonds d'aide et de soutien aux entreprises privées) et lui permettre de réaliser des études allant jusqu'à la structuration économique juridique et financière des projets.
- Faire mieux connaître et utiliser davantage les **nouveaux outils de « de-risking »** (garanties, part en capital, tranches subordonnées, couvertures de risque de change, etc.) mis en place notamment par l'IFC la MIGA et le PIDG, **mais également par l'AFD.**
- Analyser l'apport des **nouveaux instruments** mis en place (fonds de capital STOA et « Garantie des Projets Stratégiques) et leur impact en termes de compétitivité.
- Faire connaître l'extension du **marché de l'assurance privée** à la couverture des financements de projets, organiser un dialogue technique entre courtiers/assureurs et spécialistes du financement de projets pour analyser comment le marché peut se développer et faire évoluer les réglementations prudentielles qui pénalisent actuellement l'intervention de ce type d'assurance.



## CONCERNANT PLUS PARTICULIEREMENT L'AFRIQUE

- Diffuser les **bonnes pratiques** de « blended finance » en s'appuyant sur des projets réalisés avec succès en Afrique
- Accroître l'effort de **formation professionnelle** des cadres africains en matière de développement d'infrastructures publiques de qualité en mobilisant les moyens publics et privés disponibles en France.



# CONCERNANT LES REGLEMENTATIONS PRUDENTIELLES

## Banques :

- Maintenir le « **discount** » de **25%** applicable aux financements d'infrastructure « green » prévu dans le CRR2 et adopter des modalités d'application raisonnables.
- Adopter des **pondérations** moins punitives et davantage « risk sensitive » pour le modèle standard applicable aux financements de projets.
- Abandonner le « **floor** » de **LGD** à 25% pour le modèle A-IRB et le remplacer, soit par une grille allant de 10 à 20% soit par un taux unique à 15%.
- Adopter un traitement prudentiel du **recours aux assureurs privés** moins pénalisant , car correspondant mieux à la réalité du risque et à l'historique des défauts.
- Lancer une réflexion sur la titrisation « Simple Transparent and Standardized (STS) » et - au-delà – sur la manière de permettre la titrisation d'actifs liés à des financements de projet sans mettre en péril la stabilité financière.



## Assurances :

- **Simplifier la qualification** en « infrastructures éligibles » pour qu'elle profite à tous les acteurs, en particulier les sociétés d'assurance de petite et moyenne taille pour qui l'analyse requise est trop coûteuse à réaliser.
- Ne pas limiter l'allègement de la charge en capital au seul périmètre géographique de l'OCDE, compte tenu de l'existence de cadres légaux, contractuels, réglementaires et opérationnels robustes dans de nombreux **pays émergents**, et de statistiques de défaut favorables (Moody's).
- Encourager et autoriser l'utilisation d'un **cadre de notation interne** robuste pour compléter les notations ECAI ??.
- Envisager un traitement ad hoc de Solvabilité 2 pour la **titrisation** de projets d'infrastructures regroupés.



## D'une manière générale :

- Convaincre la Commission européenne d'orienter les **travaux sur la taxonomie** de manière à en faire un outil pertinent pour le « mainstreaming » de la finance durable dans la banque et dans l'assurance.
- S'assurer que le résultat de ces travaux au niveau de l'UE permettra que tous les projets identifiés par les États membres comme contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, soient **éligibles** à un traitement prudentiel privilégié de type « Green Supporting Factor ».

